

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-024

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE – PORTAGE ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LOIRE ATLANTIQUE – 29 CHEMIN DE LA SOLVARDIÈRE

DÉLIBÉRATION : 2026-024

SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE – PORTAGE ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LOIRE ATLANTIQUE – 29 CHEMIN DE LA SOLVARDIÈRE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Commune de Saint-Herblain a sollicité l'EPF afin de négocier, d'acquérir et de porter des biens non-bâti, situés à Saint-Herblain sur le site de la Solvardière, cadastrés section CR numéros 362, 418, d'une superficie totale de 4 303 m².

Portée par un bailleur social, ces biens sont destinés à la réalisation d'une opération de construction de 28 maisons individuelles groupées répondant à la répartition prévue par l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), soit 30 % de PLUS et PLAI, 35 % de PLS et 35 % de BRS.

Par la délibération du 10 juillet 2025, le comité d'engagement foncier métropolitain (CEFM) de Nantes Métropole a émis un avis favorable à l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour le compte de la Commune de Saint-Herblain.

Le Conseil Municipal a approuvé le 8 décembre 2025 la convention d'action foncière établie, et, a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer cette convention.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant à cette convention d'action foncière afin d'intégrer une partie d'une nouvelle parcelle, cadastrée CR 30, pour une superficie totale de projet de 5 344 m² et la réalisation de 28 maisons individuelles.

Le comité d'engagement foncier métropolitain (CEFM) de Nantes Métropole a émis un avis favorable par la délibération du 15 janvier 2026, à l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour le compte de la Commune de Saint-Herblain.

Le présent avenant à la convention établie a pour objectif :

- d'intégrer une partie de la parcelle CR 30 dans le cadre de la future opération d'aménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à la Convention d'action foncière établie et annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à le signer.

Matthieu ANNREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

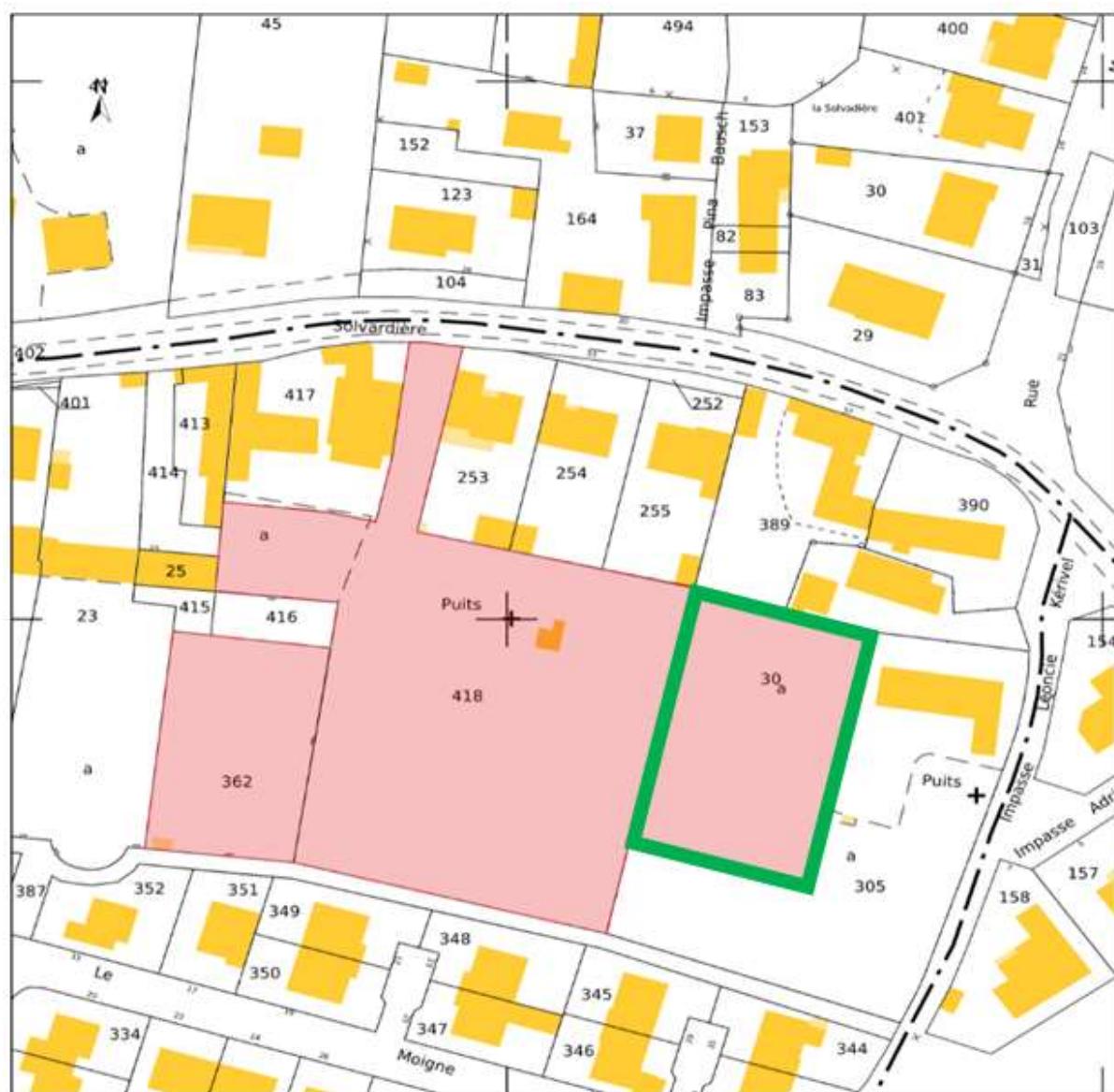
Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026

Avenant convention action foncière



PLAN DE CADASTRE éch: 1/1000
section D.E. parcelles 418 et 362
surface 5344m²